

Châteauguay



AVIS PUBLIC

APPROBATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT Z-3001-145-25

AVIS PUBLIC est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 17 février 2025, le conseil municipal de la Ville de Châteauguay a adopté le règlement Z-3001-145-25 modifiant le règlement de zonage Z-3001 visant à permettre et à prohiber des usages dans la zone I-420, dans le secteur du boulevard Pierre-Boursier.

La Municipalité régionale de comté de Roussillon a délivré, en date du 3 avril 2025, le certificat de conformité de ce règlement.

Il entre en vigueur à la date de délivrance du certificat de conformité et peut être consulté à la réception de l'hôtel de ville situé au 5, boulevard D'Youville, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 17 h et le vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Donné à Châteauguay, ce 7 avril 2025.

Le greffier,

George Dolhan, notaire



**CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC
D'APPROBATION ET D'ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT Z-3001-145-25**

Je soussigné, Maître George Dolhan, agissant en ma qualité de greffier de la Ville de Châteauguay, certifie par la présente que j'ai affiché en date du 7 avril 2025, le présent avis public d'approbation et d'entrée en vigueur du règlement Z-3001-145-25 modifiant le règlement de zonage Z-3001 visant à permettre et à prohiber des usages dans la zone I-420, dans le secteur du boulevard Pierre-Boursier, à l'hôtel de ville situé au 5, boulevard D'Youville à Châteauguay.

De plus, tel que prévu au règlement G-016-17 déterminant les modalités de publication des avis publics de la Ville adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 21 août 2017, je certifie par la présente que j'ai affiché, en date du 7 avril 2025, le présent avis public dans le site Internet de la Ville de Châteauguay.

Attesté à Châteauguay, ce 7 avril 2025.

Le greffier,

George Dolhan, notaire